



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

17 septembre 2025, 19h00
PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Viau ouvre l'assemblée à 19h03.

Étaient présents :

Isabelle Viau, parent
Isabelle Grenier, parent
Salima Aliouat, parent
Anne-Marie Lebel, parent
Marie-Claude Laplante, parent
Marie-Josée Samson, parent
Sylvain Denis, enseignant CCQ
Éric Bellefleur, direction adjointe
Lysiane Dallaire, direction adjointe
Véronique Cyr, direction
Brigitte Desmarais, secrétaire

Parmi les membres du CÉ 24-25, Mme Goyer-Gendron est absente.

2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Mme Viau est nommée présidente.

Mme Brigitte Desmarais, secrétaire de l'École secondaire de Mirabel, sera secrétaire de l'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Viau fait la lecture de l'ordre du jour.

Mme Grenier propose l'adoption de l'ordre du jour.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Le procès-verbal est projeté à l'écran.

Mme Samson propose l'adoption du procès-verbal.

5. Mot de la présidente du conseil d'établissement;

Mme Viau présente le rapport annuel et tient à remercier les membres de l'équipe-école impliqués au CÉ. Elle nomme certains projets marquants dont l'ESM peut être fière tels que :

- 1^{re} place à l'émission Hiverganza;
- La Demois'aile;
- La mise en œuvre d'un nouveau système de la gestion des absences;
- 3^e participation à l'événement Smash;
- Défi tête rasée qui a permis d'amasser près de 3000\$;
- Les nombreuses victoires des équipes de volleyball féminin.

Pour l'an prochain, les membres souhaiteraient également souligner dans le rapport la grande participation à différents sports, pas uniquement les gagnants.

Il y aura 5 postes en élection ce soir, 4 mandats de 2 ans et 1 mandat d'un an.

6. Mot de la direction de l'école

Mme Cyr est heureuse de poursuivre la direction de l'ESM pour une 3^e année. L'équipe-école poursuit le projet de recherche en lien avec la socialisation. Il comporte 2 volets :

- Gestion des absences : pour la 1^{re} période d'absence non motivée, un appel est fait par le parent ainsi que la 7^e fois. Un suivi sera fait par l'équipe des intervenants. L'objectif est que moins de 50 élèves aient moins de 15 périodes d'absences non motivées. L'ESM est actuellement la seule école au Québec à piloter ce projet. Cette année, le cas des élèves ayant plus de 12% d'absences motivées seront étudiés.
- Le local de retrait a été remplacé par les classes d'accueil ayant pour objectif de diminuer le nombre de sorties de classe. L'élève sorti de classe a 5 minutes pour prendre la bonne décision. S'il ne collabore pas, il devra appeler son parent pour lui expliquer la situation. Il sera ensuite dirigé en classe d'accueil.

Afin d'accompagner les enseignants dans la discussion avec l'élève, des affiches de la nouvelle charte de communication positive sont affichées partout dans l'école.

Mme Samson demande si les périodes manquées lors des activités de hockey seront comptabilisées pour des absences non motivées. Mme Cyr précise qu'une correction a été apportée et que les absences liées au hockey ne sont plus calculées.

Mme Cyr présente le portrait de l'école :

920 élèves

35 groupes

52 enseignants, dont 4 enseignants-ressources

6 éducateurs spécialisés

1 agente de réadaptation (responsable de l'équipe de soutien)

1 psychoéducateur

1 conseillère en orientation

1 technicienne en documentation

1 technicienne en loisirs

2 secrétaires
2 surveillants

Présentement, il y a 4 techniciens en éducation spécialisée au lieu de 6 suite à une démission et un arrêt de travail. Ces postes ne seront pas remplacés. Cette année, une nouvelle agente de réadaptation, un poste professionnel, fait partie de l'équipe des intervenants.

Mme Cyr présente le portrait de la réussite scolaire en comparant avec les résultats de l'année dernière: Pour 24-25, le taux de non-diplomation CSSRDN est de 14% (12% en 23-24) tandis qu'à l'ESM 7% (8% en 23-24). Mme Annie-Isabelle, conseillère en orientation, accompagne les élèves non diplômés même après le secondaire, et ce jusqu'à leur diplomation.

7. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement, du Comité de parents et de l'organisme de participation des parents

Mme Viau explique le rôle et les responsabilités du conseil d'établissement et présente la composition du CE. Elle rappelle que le rôle du CE est d'intervenir dans le meilleur intérêt de tous les élèves. Il sera consulté sur diverses politiques impactant la réussite.

8. Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur

Mme Dallaire sera présidente d'élection et M. Bellefleur scrutateur. Vu le nombre de parents présents, les élections ne sont pas nécessaires.

Il y a 4 postes pour un mandat de 2 ans et un poste pour un mandat de 1 an.

9. Adoption de la procédure d'élection

Mme Cyr présente la procédure d'élection à l'écran.

10. Conseil d'établissement

10.1 Élection des représentants des parents au conseil d'établissement (mandat de 2 ans)

Mme Viau se propose pour un mandat de 2 ans.

Mme Samson se présente de nouveau pour un mandat de 2 ans.

Mme Lebel souhaite se présenter pour un 3^e mandat de 2 ans.

Mme Laplante se propose également pour un mandat de 2 ans.

Pour Mme Aliouat et Mme Grenier, il reste une année à leur mandat.

10.2 Élection - remplacement de postes vacants (1 an)

Le poste de 1 an demeure vacant.

Dans le courriel aux parents du vendredi 19 septembre, une annonce sera publiée pour le poste vacant. Le lien de la page internet du CÉ sera transmis afin d'informer les parents des membres élus ainsi que des dates des prochaines séances.

10.3 Élection des substituts

Aucun

11. Comité de parents

11.1 Élection d'un représentant au comité de parents, parmi les parents membres du conseil d'établissement

Mme Viau et Mme Aliouat se présentent comme représentantes au comité de parents.

Suite au vote, Mme Viau est élue comme représentante.

11.2 Élection d'un substitut au comité de parents, parmi les parents membres du conseil d'établissement

Par acclamation, Mme Aliouat comme parent substitut.

12. Organisme de participation des parents (OPP)

Aucun

12.1 Formation de l'OPP (facultatif)

Aucun

13. Détermination des séances du CÉ 2025-2026

Les dates proposées sont les suivantes : 17 septembre 2025, 22 octobre 2025, 26 novembre 2025, 4 février 2026, 18 mars 2026, 29 avril 2026, 27 mai 2026, 10 juin 2026 (au besoin).

14. Période de questions

Aucune.

14. Levée de l'assemblée générale.

Mme Cyr propose la levée de l'assemblée à 19h59.